



Démission pendant le chômage partiel (covid)

Par Vaness

Bonjour

Depuis le mois de mai je suis au chômage partiel car je suis personne vulnérables au covid

Je suis sans nouvelles presque de mon employeur (beaucoup de mail laissés sans réponse, aucune nouvelle de leur part si je ne pose pas de questions) fin juin j ai été mise en télétravail cela a durée 4 jours (soucis informatiques diverses qu'ils n'ont pas réussi a résoudre) ils m'ont remis au chômage partiel depuis le 1 er juillet depuis plus de nouvelles nous sommes fin octobre. Voyant la façon dont les choses sont gérées je suis déçu de cette entreprise et ai cherché un autre emploi ou je pourrais travailler en sécurité et dans lequel je puisse me projeter sur le long terme. J ai trouvé... Je veins d envoyé ma démission mais je me demande si mon employeur peut m'imposer de reprendre une activité sur place étant a risque et en certificat d'isolement. Car je ne veut pas qu'il m'imposent mes congés sur mon préavis et je sais qu'ils ne peuvent m y contraindre, mais je ne veux pas retourner sur place car pas de condition de sécurité pour les personnes a risques. Il fait perdurer depuis des mois mon activité partiel sans essayer de démêler une solution au télétravail par exemple donc est ce que maintenant que j'ai posé la démission ils peuvent me contraindre a revenir sur mon lieu de travail (avec le nombre de cas je ne souhaite pas sortir de chez moi)

Pour info mon nouveau travail porpose du télétravail et pour les jours travailler sur place je serais seule dans le bureau avec ma responsable qui me formera donc dans ce Futur travail je peux travailler en distanciation et également a la maison